

**DÉPARTEMENT DU TARN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANCET

Procès verbal du 28 avril 2026

Présents : Marc TISON, Marie PRISSET, Benoît ESCANDE, Dominique ALIU, Lisa COUTELIER, Paul GATIMEL, Lise BERTHOUMIEUX, Gilles ESTIVAL, Louise ABT, Valérie MICALLEF, Nicolas BARRAU.

Invités : Laure POUSSINES au titre de secrétaire de mairie, Tiphanie GATIMEL au titre de comptable associé à la commission budget de la commune.

Secrétaire : Lisa COUTELIER

Monsieur Le maire ouvre la séance par le liminaire ci-dessous :

Le lundi suivant le dernier conseil municipal du vendredi 27 mars, j'ai reçu en Mairie un coup de téléphone de la Préfecture du Tarn.

Mon correspondant m'a informé que la Préfecture avait reçu un courrier de personnes ayant assisté dans le public à ce dernier conseil municipal, courrier mettant en cause la légalité du Conseil municipal du vendredi 27 sur deux points

- Le premier évoqué concerne la présence d'une invitée à la table du CM. Le contenu de la plainte à la Préfecture était tronqué d'une partie de l'argumentaire concernant cette présence.
- Le second point concerne une discussion ayant eu lieu entre les membres du CM après la clôture du CM. Au sujet de ce second point, les plaignants n'étaient plus présents dans la salle lors de cette discussion d'une part et d'autre part la retransmission de ces échanges était de même délibérément faussée.

J'ai eu un échange serein et très constructif avec la Préfecture au sujet de ce courrier.

Au-delà de l'aspect quelque peu indélicat et malveillant de la méthode et du courrier, je tiens à rappeler que le Maire, les adjointes et adjoints, l'ensemble du conseil municipal sont à disposition pour répondre à des interrogations sur des procédures.

Ce d'autant plus dans une petite commune comme la nôtre où le bien-être collectif devrait passer par de l'apaisement comportemental.

Je tiens ici aussi à rappeler que nous nous sommes engagés à servir la commune de Saint-Amancet et tous ses habitantes et habitants dans un esprit de transparence.

Surtout nous nous sommes engagés à le faire dans un souci d'apaisement, de dialogue humain, en préservant, le mieux possible, notre commune et tous les habitant.e.s de situations de mise en conflit.

Nous serons fermes sur ces sujets.

Le Maire

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil municipal du 20 03 2026
- Approbation du PV du conseil municipal du 27 03 2026
- Approbation du CFU 2025 budget commune
- Approbation du CFU 2025 budget eau et assainissement
- Délibération modification d'imputation comptable
- Délibération affectation du résultat budget commune
- Délibération affectation du résultat budget eau et assainissement
- Vote des taxes 2026
- Vote des budgets primitifs commune et eau-assainissement 2026
- Délibération de fongibilité des crédits nomenclature M57 pour l'année 2026
- Modification de deux articles délégation du conseil municipal au maire
- Désignation d'un délégué de contrôle des listes électorales
- Modification d'une délibération suite à erreur d'attribution de numéro de parcelle.
- Questions diverses

1/ Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux précédents

- Approbation du PV du conseil municipal du 20 03 2026 : Voté à l'unanimité
- Approbation du PV du conseil municipal du 27 03 2026 : Voté à l'unanimité

2/ Délibérations

Après avoir fait une présentation de ce que sont les CFU (comptes financiers uniques), Monsieur le maire sort de la salle du conseil municipal pour passer au vote. La doyenne du conseil municipal, Dominique ALIU, prend la présidence du vote.

Les CFU sont les rapprochements entre les comptes 2025 du trésorier et les comptes de l'ordonnateur (le Maire). Ils sont validés par le Trésorier. Le Maire doit sortir et ne peut participer au vote (même si pour cette année 2025 il n'était pas l'ordonnateur).

Madame Dominique Aliu est nommée par le conseil municipal présidente du vote de cette délibération.

- Délibération du CFU 2025 budget commune : Voté à l'unanimité
- Délibération affectation du résultat budget eau et assainissement : Voté à l'unanimité

Monsieur Le maire reprend la présidence du conseil municipal.

3/ Modification comptable : *Cette délibération permettra de récupérer sur le compte de la commune un éventuel excédent du compte d'assainissement.*

- Délibération modification d'imputation comptable : Voté à l'unanimité

4/ Délibération affectation des résultats : Elle consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent à la section d'investissement ou de fonctionnement de l'année, selon les cas.

- Délibération affectation du résultat budget commune : Voté à l'unanimité
- Délibération affectation du résultat budget eau et assainissement : Voté à l'unanimité

5/ Vote des taxes 2026 : Voté à l'unanimité

Le bureau municipal propose, vu l'urgence de la préparation budgétaire, de ne pas augmenter les taxes en 2026. Néanmoins, il faudra en 2027 ajuster un redressement des taxes.

6/ Vote du budget 2026

- Vote du budget primitif commune 2026 : Voté à l'unanimité.
- Vote du budget primitif eau-assainissement 2026 : Voté à l'unanimité.

Les travaux de voirie et d'assainissement sont finis. Les réceptions ont été faites. Il reste sur 2026 quelques factures à payer.

7/ Facilitation de gestion comptable quotidienne

- Délibération de fongibilité des crédits nomenclature M57 pour l'année 2026 : Voté à l'unanimité

8/ Modification de deux articles délégation du conseil municipal au maire : Voté à l'unanimité.

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, dans le cadre des délégations du CM au maire, il y avait deux plafonds à ajouter à la délibération n°14/2026 paragraphes 2 et 3.

9/ Désignation d'un délégué de contrôle des listes électorales : Voté à l'unanimité.

Gilles ESTIVAL, anciennement dans la commission de contrôle des listes électorales en tant que personne désignée par l'état, ayant fait acte de candidature aujourd'hui en tant que conseiller-délégué de la municipalité.

10/ Modification d'une délibération suite à erreur d'attribution de numéro de parcelle.

Suite à une erreur de recopie du géomètre, monsieur le maire présente la délibération rectificative.
Voté à l'unanimité

11/ Questions diverses

- Impôts directs :

Nous avons à proposer une liste de 12 titulaires et 12 suppléants pour la commission des impôts directs. Dans cette liste, il sera choisi, par les impôts, 6 titulaires et 6 suppléants. Cette liste nécessitera une délibération par le conseil municipal.

- Le dimanche 31 mai, le peintre Gil De Bassan réalisera une fresque (Une grande rose) sur le mur du cimetière. Un atelier pour enfant et adolescent sera organisé sous ses conseils ce même jour.

- Fête du 21 juin :

Le conseil municipal organise un évènement pour les habitants de St Amancet, afin de se rencontrer et échanger autour d'un repas partagé et d'un moment convivial. La mairie offre l'apéritif et les grillades, les personnes viennent compléter le repas avec une salade, une tarte, une quiche ...

Un tournoi de pétanque sera organisé.

Cet évènement se fera à la mairie.

- 13 juillet :

Le conseil municipal organise une manifestation avec l'association réunionnaise «Z'oreille la fée ». Un repas réunionnais sera proposé suivi d'une projection d'un film en plein air par l'association « Cinécran81».

- Commission fleurissement :

Dominique Aliu, référente, nous informe que la commission fleurissement des bacs de la commune a commencé par le devant de la mairie et fera les places de l'égalité et de la liberté dans ces prochains jours.

- Commission communication :

Monsieur le maire, nous informe qu'une personne de la communauté de commune, experte en informatique, viendra en mairie pour nous aider à la gestion du parc informatique de la commune. Nous en profiterons pour lui demander conseil sur l'organisation de la communication interne à la mairie.

- Référent Fibre :

Monsieur le maire propose à Lise Berthoumieux d'être la référente fibre avec lui. Proposition acceptée par le conseil municipal.

- Foyer rural :

Madame Valérie Micallef, nous informe qu'elle souhaite relancer l'activité du foyer rural.

Fin de séance : 22h20